



# LE SERMAGEOIS

n° 120



Bulletin d'informations municipales  
Avril 2019

## Sommaire

- Mot du maire
- Vie municipale
- Chèque énergie
- PNR du Morvan
- Territoires zéro chômeur
- Infos diverses
- Election européenne
- Vie communale
- A Notre Dame de La Salette
- Sermages en fête
- Sud Morvan en Scènes
- Infos jeunesse
- Bon appétit
- Agenda
- Joies, peines, annonces
- Pour se distraire



### *Le CCAS de Sermages* **A votre service !**

*Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes*

#### Les tarifs sont les suivants :

*Jardinage : - sans matériel : 14€/heure*

*- avec matériel : 18€/heure*

*- avec gros matériel*

*(tracteur) : 60€/heure*

*Informations et inscriptions en mairie.*

#### Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €



#### Pharmacies de garde :

*Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, faites le 3237, puis tapez à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.*

#### Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)



Du Lundi au Vendredi : 13h30/17h30

Le Samedi 8h/12h et 13h30/17h30

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger. Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Sac bio en vente : 2.50 € les 26 sacs de 20L, au site administratif route des réservoirs à St Honoré les Bains.

### *Bibliothèque de Sermages*

*Tous les vendredis*

*de 17h30 à 18h30*

*dans les locaux*

*de l'ancienne école*



#### Garde des médecins

*Pour connaître les médecins de garde, composez le 15*

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

## PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

## LE MOT DU MAIRE

Chères Sermageoises, chers Sermageois,

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 états membres de l'Union Européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles se dérouleront **le dimanche 26 mai**. 79 députés européens représenteront la France au Parlement européen.

Les élections européennes de 2019 offrent aux citoyens européens l'occasion de désigner directement, au suffrage universel direct, les représentants qui agiront en leur nom pendant 5 ans, au Parlement européen.

Les électeurs européens peuvent influencer la composition politique du Parlement européen, appelé à intervenir, dans le cadre de la procédure législative, sur les principales orientations et décisions de l'Union Européenne.

Ces élections sont aussi, pour nous, l'occasion de vous rencontrer et d'échanger.

Le Parc Naturel régional du Morvan et l'association "Les Piécheux du Morvan" ne déméritent pas. En 2018, l'association a fêté les 10 ans du "Mois de la piéchie". Le bilan a été très positif : 32 communes ont participé grâce à plus de 100 piécheurs bénévoles. Plus de 800 stagiaires sont venus passer une journée pour apprendre cette technique.

"Le mois de la Piéchie" qui assure et valorise la transmission, par des Morvandiaux, d'une technique traditionnelle, a de l'avenir !

Merci à la famille BOULIN Gilbert d'avoir accueilli la troupe des Piécheurs.

L'association "Cordes en Folie", basée à LUZY, nous a proposé l'organisation de l'avant-première de la fête du violon qui a eu lieu le 25 janvier. C'est l'association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE" qui a pris les choses en main. Après quelques déconvenues matérielles (la pompe à chaleur s'évertuant à ne pas vouloir fonctionner)... ainsi que la neige qui était de la partie, les spectateurs ont pu bénéficier d'un concert de qualité, suivi d'un bal entraînant.

Merci à Guy MONTARON et à toute son équipe pour avoir relevé le défi !

Notre vingtaine de bénévoles assidus prépare les décorations du fleurissement de cette année. Nous leur réserverons une large place, bien méritée, dans notre prochain bulletin. Leurs réalisations sont impressionnantes et ne manqueront pas de vous surprendre. Chers bénévoles, merci pour votre inaltérable engagement.

Félicitations à notre comité des fêtes qui a su, sous la présidence d'Alain COLLIN, recevoir nombre de convives à sa désormais célèbre tartiflette ! Merci au comité d'avoir acheté du matériel de cuisine pour parfaire l'équipement de la salle socioculturelle.

Le 21 juin prochain, se déroulera, pour sa deuxième édition, la fête de la musique et des arts à Sermages.

Cette soirée, organisée par l'association "SUD MORVAN EN SCENES", promet d'être festive !

Dès 18 heures, un marché estival rassemblera une vingtaine de producteurs, de commerçants et d'exposants. Parallèlement, une restauration rapide sera à votre disposition.

Vous pourrez déambuler autour de la salle socioculturelle et écouter, là, "Les commères en bal" qui joueront des musiques traditionnelles du Nivernais-Morvan ; à l'école, Gilbert DELPIEU qui interprétera son répertoire, ici ou là, Les Galvachers du Morvan qui danseront. Quant au "Duo dénonnes", ils seront par là-bas. "Les Copains d'accords" seront bien là, eux aussi. Un manège pour enfant sera placé à proximité de l'aire de jeux. Le clou de cette soirée populaire se trouvera à la salle socioculturelle avec une soirée spéciale "Johnny HALLIDAY" ! Cette idée trottait depuis quelques temps dans la tête des organisateurs, eh bien, ce sera chose faite.

Venez nombreux vous ravir les oreilles ! Au fait, l'entrée est gratuite !

Les dates et lieux de la saison culturelle Bazois Loire Morvan sont connus. Il s'agira du 19 juillet à Montambert, du 10 août à Ternant, du 4 octobre à Vandenesse et du 26 octobre à Montaron. Nous ne manquerons pas de vous donner plus d'informations dans nos prochains agendas.

**Bon printemps à toutes et à tous !**

# VIE MUNICIPALE

COMMUNE DE SERMAGES

CANTON DE LUZY

Compte Rendu Réunion du 11 Mars 2019

Date de Convocation : 25 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en mairie de SERMAGES, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Emmanuel GRIMOND, Olivier BICHON, Nadège ROUSSEAU, Paule COUPAIN, Jean-Noël BERNARD.

Excusés : Régis GRANDJEAN procuration à Nadège ROUSSEAU, Jacqueline TOUSSAINT-MARTINETTI procuration à Olivier BICHON.

Absente : SANDRINE HAROU.

Secrétaire de séance : Jean Noël BERNARD.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il ne sera pas possible de se prononcer sur le compte de gestion lors de cette séance, celui-ci n'est pas parvenu en Mairie. L'approbation sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

\* Compte Administratif 2018 :

Le Compte Administratif présenté par Madame STRIESKA, laisse apparaître les résultats suivants :

- Excédent de Fonctionnement de ..... **134 173.58**

Ce résultat provient de :

Recettes Fonctionnement	202 620.89
Dépenses Fonctionnement	<u>165 900.46</u>
Résultat	+ 45 720.43
Report 002 en 2018	+ 88 453.15

- Déficit d'Investissement de .....- **9 767.98**

Ce résultat provient de :

Recettes Investissement	57 400.59
Dépenses Investissement	<u>32 038.00</u>
Résultat	+ 25 362.59
Report 001 en 2017	- 35 130.57

Affectation du résultat 1068 - 9 767.98

Report en Fonctionnement..... + **124 405.60**

Madame le Maire quitte la salle, le compte administratif mis au vote par Alain COLLIN, Premier Adjoint, est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que l'affectation du résultat suivante :

# VIE MUNICIPALE

\* Affectation du Résultat

- Excédent de Fonctionnement .....	134 173.58
- Investissement Report déficit .....	- 9 767.98
- Report 002.....	124 405.60

Madame Le Maire a rejoint la salle afin de poursuivre l'ordre du jour.

\* Engagement de la commune Territoires Zéro Chômeur :

Madame le Maire rappelle la démarche pour l'engagement dans l'expérimentation « Territoires Zéro chômeur de longue durée ». Elle indique que la Commune doit se prononcer pour adhérer à cette expérimentation, et désigner un élu pour participer au comité local et contribuer à l'évaluation.

Après un long débat, le conseil municipal décide d'adhérer et désigne Madame Dominique STRIESKA pour représenter la Commune.

\* Opposition transfert de compétence Eau/CCBLM :

Madame le Maire rappelle la loi 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Les communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas ces compétences, à la date de la publication de la loi peuvent s'opposer au transfert obligatoire. CCBLM n'exerce pas la compétence eau, ce transfert peut être reporté au 1<sup>er</sup> Janvier 2026, la commune doit se prononcer avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2019. Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de compétence eau à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et demande le report du transfert de compétence eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

\* Questions diverses :

- Olivier BICHON fait part de son mécontentement suite à une altercation avec un administré lors de la réunion du CCAS. Il demande d'étudier une solution pour le nettoyage de la salle socioculturelle lorsqu'il est nécessaire.

- Emmanuel GRIMOND a participé à une réunion du Syndicat de la Dragne et donne une information sur l'augmentation (3%) du prix de l'eau et de travaux prévus.

- Alain COLLIN a participé à une réunion du Syndicat de transport des élèves, les transports scolaires deviendront gratuits pour l'année prochaine.

Il fait part également d'un problème d'écoulement d'eau, une buse semble bouchée par l'amas de branches. Des élus se rendront sur place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures30.

# Chèque énergie



Vendredi 29 mars 2019

Communiqué

## Le retour du chèque énergie

Ce printemps annonce la seconde année de diffusion du chèque énergie. Cette aide directe aux dépenses d'énergie, remplace depuis 2018, les tarifs sociaux (TPN et TSS).

**Attention, en Nièvre les chèques énergie 2019 et leurs attestations devraient arriver dans les boîtes aux lettres des bénéficiaires début avril.**

**Il faut bien surveiller le courrier à cette période.**

- L'an dernier, certains bénéficiaires ont choisi d'attribuer automatiquement leur chèque 2019 à leur fournisseur d'énergie. Ils ne recevront donc pas de chèque cette année. Ils seront informés de leur bénéfice au chèque énergie 2019 entre le 25 mars et le 6 avril 2019.
- A savoir, cette année, 2 millions de bénéficiaires en plus grâce au dé plafonnement des ressources. Vous y aurez désormais peut-être droit. De plus, le montant a progressé. Il dépend du niveau de revenus et de la composition du foyer dont le *revenu fiscal de référence* est inférieur à 10 700 €. Chaque membre du foyer représente une *unité de consommation*. L'unité de consommation (UC) est déterminée comme suit : la première personne, 1 unité de consommation ; la deuxième personne, 0,5 unité de consommation ; toute personne supplémentaire, 0,3 unité.

Nombres d'unités de consommation (UC)	Niveau de revenu fiscal de référence annuel par UC			
	< 5 600 €	< 6 700 €	< 7 700 €	< 10 700 €
1 UC (une personne)	194 €	146 €	98 €	48 €
Entre 1 et 2 UC (2-3 personnes)	240 €	176 €	113 €	63 €
2 UC et + (4 personnes et +)	277 €	202 €	126 €	76 €

Vérifiez que vous êtes bénéficiaires, sinon faites valoir votre droit.

# Chèque énergie

## RAPPEL

Le chèque pour l'année 2018 ne pourra plus être utilisé au-delà du **31 mars 2019**. Environ 20 % des chèques n'ont pas été utilisés. Il importe que tous les chèques soient valorisés pour diminuer les factures de ceux qui en ont le plus besoin.



**Un chèque perdu ?** Demandez la réémission de votre chèque, soit en ligne sur [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr), soit par téléphone au 0 805 204 805.

Une attestation accompagne le chèque énergie. Elle doit aussi être envoyée à votre fournisseur d'électricité et de gaz naturel. Enregistrez là sur [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr), ou transmettez-la par courrier aux fournisseurs à qui vous n'avez pas déjà transmis votre chèque énergie.

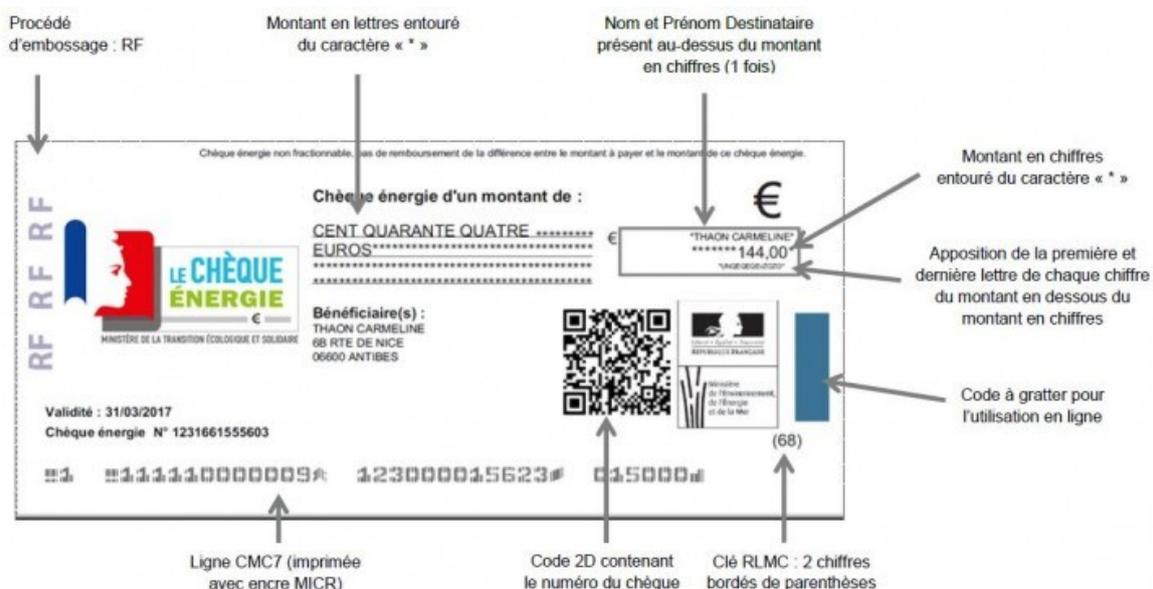
Voir pour exemple un [modèle d'attestation](#)

Cette attestation vous protège, par exemple, des coupures d'énergie durant la trêve hivernale.

En cas de difficulté, contactez d'abord l'assistance **au 0805 204 805 (n° gratuit)**.  
Sinon, contactez votre fournisseur d'énergie ou votre travailleur social.

## Merci à tout lecteur de contribuer à relayer ces informations.

Pour aller plus loin : [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr).



# Parc Naturel Régional du Morvan

## ACTION RIPISYLVE

Les petits ruisseaux parcourent souvent les prairies et sont directement accessibles par les animaux pour s'abreuver. Certaines de ces parcelles sont dépourvues de végétation riveraine du cours d'eau (la ripisylve). Cette absence de végétation induit un réchauffement des eaux en été, dommageable pour le développement des Truites fario. Le piétinement par le bétail, en effondrant les berges peut augmenter les problèmes pour le cours d'eau :

- La perte d'habitats dits de « sous-berge », notamment pour la truite fario, les écrevisses ou les insectes.
- Les dépôts de matières fines, qui colmatent le fond du lit. Le colmatage « bouche » les potentielles frayères pour les truites. Il entraîne un manque d'oxygène, empêchant le développement des insectes et microorganismes, base de la chaîne alimentaire.

Pour les exploitants, cette mission peut apporter :

- Une eau de meilleure qualité au troupeau, qui évite les problèmes sanitaires (avortements, effets laxatifs, douves...) et permet d'améliorer la croissance (augmentation du GMQ). Ces deux paramètres rendent les animaux moins vulnérables.
- De limiter l'odeur et le goût de l'eau, ce qui favorise l'ingestion de bonne qualité d'eau.
- Pour diminuer les risques de blessure lors de la descente au cours d'eau ou d'envasement.
- Pour anticiper les arrêtés sécheresse qui interdisent l'accès du bétail au cours d'eau.
- La végétation offre de l'ombre aux animaux qui souffrent moins du soleil, du vent, de la pluie. La végétation permet également un ombrage qui maintient, en période de sécheresse, une herbe verte plus longtemps.
- De limiter l'érosion des berges et la perte de surface agricole : les racines des arbres maintiennent les berges et freine l'érosion
- Sur le long terme cette haie peut être exploitée pour le bois de chauffage.
- Permet de créer un refuge pour les espèces auxiliaires de culture (carabe, abeilles, oiseaux...)

D'autres avantages peuvent être tirés de l'implantation de cette bande arborée sur le bord du ruisseau :

- Amélioration du paysage.
- Augmentation de la densité de poisson, voire de gibier.

Le Parc peut financer la pose d'une clôture le long du cours d'eau. Il peut être prévu de la plantation d'aulnes, frênes ou saules pour faciliter la reprise de la végétation. Ensuite, des systèmes d'abreuvement du bétail sont installés. Ce sont souvent des abreuvoirs dits « au fil de l'eau » mais d'autres solutions sont possibles comme une alimentation en gravitaire ou encore des pompes de pâture. D'autre part, pour que les engins et les animaux puissent traverser le cours d'eau, des passages à gué mais aussi des arches qui remplacent les buses peuvent être réalisés.

Le parc, sur le territoire du Sud Morvan, met en place ces chantiers depuis 2011. Ce sont 52 agriculteurs volontaires qui ont installé plus de 47 kms de clôtures sur 31,4 kms de cours d'eau. Le parc a donc acquis une certaine expérience dans ces projets et permet de s'adapter efficacement aux conditions du terrain et aux attentes des exploitants. L'engagement est volontaire, tout est fait pour que la mission soit acceptée de tous.

Vous êtes concernés ou intéressés par cette action ?

Contactez Joseph Racine, Technicien rivière au 03.86.78.79.43 ou par mail [joseph.racine@parcdumorvan.org](mailto:joseph.racine@parcdumorvan.org)



Abreuvoir au fil de l'eau



Arches PEHD qui remplace les buses



Clôture avec reprise de la végétation

## MORVAN TERRE DE RÉSISTANCES-ARORM

Musée de la Résistance en Morvan  
Résistances en Morvan-Chemins de Mémoire  
Mémorial de Dun-les-Places

Janvier 2019

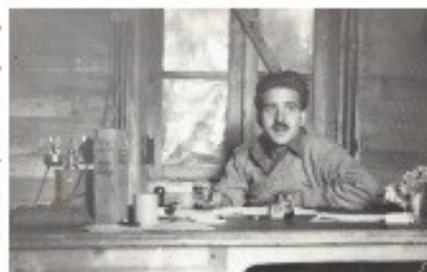


MORVAN,  
TERRE DE RÉSISTANCES



### Un projet de documentaire sur Paul Sarrette, chef du maquis Louis dans le Sud Morvan

Journaliste et réalisatrice, Laurence Delleur, petite-nièce de Paul Sarrette souhaite réaliser un documentaire sur une figure importante de la Résistance en Morvan, Paul Sarrette, agent du SOE (services secrets britanniques), Parachuté en France, il crée un maquis important dans le Sud du Morvan, près de Larochemillay. Chef d'un maquis de plus de 1 000 hommes, Paul Sarrette meurt quelques jours avant la Libération, en testant des explosifs parachutés. Il avait 23 ans et laisse deux lettres d'adieu à ses parents très émouvantes où transparaissent les valeurs qui le motivaient.



Laurence Delleur lance un appel à témoignages et un financement participatif : <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/le-heros-de-la-famille-paul-sarrette-chef-d-un-maquis-de-mille-hommes-a-22-ans?fbclid=IwAR1kwx9kMPKXmrmilEpBXriHWrop2sBwbnVACp7RSx7FBOQJAx6YWzSYRO784>

### L'engagement citoyen : plus qu'une réflexion, une action !



Le musée de la Résistance en Morvan est partenaire de l'action sur l'engagement citoyen de la classe de CM1-CM2 de l'école des Vignes à Chatillon-en-Bazois. Tout au long de l'année, différentes actions sont menées par la classe autour de ce thème, mêlant poésies, chants, arts visuels, histoire des arts, lecture et écrit. Une première intervention s'est déroulée en classe autour d'un atelier sur le rôle des femmes dans la Résistance, puis un deuxième autour de

l'engagement de René Cassin. Les élèves découvriront ensuite les différents sites sur la Résistance en Morvan. L'ensemble de ce travail donnera lieu à plusieurs réalisations artistiques de la part des élèves, qui seront notamment présentées lors de la Nuit des musées au Mémorial de Dun-les-Places.

### Formation sur le Concours national de la Résistance et de la Déportation à Nevers

Le 23 janvier, une formation est proposée aux professeurs, en partenariat avec les archives départementales de la Nièvre sur le thème du CNRD "Répressions et déportations en France et en Europe".

Un dossier documentaire est à retrouver sur notre site : <https://www.museeresistancemorvan.fr/>



## D'où vient cette initiative ?

L'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée s'inscrit dans un pays où les choix d'organisation économique permettent à une majeure partie de la population d'obtenir un emploi et de vivre dignement. En revanche, dans le même temps, on constate que plusieurs millions de personnes sont privées d'emploi ou contraintes d'accepter des emplois précaires dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

Cette expérimentation se fonde sur trois constats qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires.

- Personne n'est inemployable : toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés d'emploi ont des savoir-faire et des compétences qu'ils développent, à condition que le travail et l'emploi soient adaptés à chacun.

- Ce n'est pas le travail qui manque : c'est l'emploi, puisque de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits.

- Ce n'est pas l'argent qui manque : puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.

## Les objectifs de l'expérimentation

- Montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...

- Observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique

- Vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées à cette fin.

- Évaluer l'expérimentation, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera et celle que mènera un comité scientifique, afin de déterminer si celle-ci peut être étendue ou non et les conditions de cette éventuelle extension.

## Les six principes fondamentaux

- L'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire volontaire. Les personnes concernées par l'expérimentation sont des demandeurs d'emploi, quel que soit le motif pour lequel leur contrat de travail ait pris fin, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste établie par Pôle emploi. Elles doivent être privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation.

- L'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature.

- La qualité de l'emploi : l'objectif est double. Apporter d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au CDI. Permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'entreprise à but d'emploi (EBE).

- L'emploi à temps choisi : les personnes embauchées choisissent leur temps de travail.

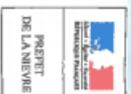
- L'emploi-formation : l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit donc toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formation continue...

- La création nette d'emplois : les EBE doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en articulation avec le tissu économique local.

Lors de notre dernier conseil municipal, il a été décidé d'adhérer à l'expérimentation avec les communes de Limanton, Maux, Moulins-Engilbert, Saint-Honoré les Bains, Vandenesse et Villapourçon. Benoit L'Hermitte, chef de projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée", pour le compte du Pays Nivernais Morvan, chapeaute l'opération toute entière. Plusieurs réunions se sont tenues et le comité local du territoire de Moulins-Engilbert devrait bientôt voir le jour. Affaire à suivre...

# Infos diverses

## MODE D'EMPLOI



### Initiatives des Jeunes Nivernais

L'Etat et le conseil départemental de la Nièvre se mobilisent, dans le département, pour susciter, valoriser et soutenir les initiatives de jeunes ayant un impact positif sur et pour le territoire.

Dans un département rural marqué par le vieillissement de sa population, le projet « Initiatives Jeunes » vise à accompagner et à valoriser l'engagement des jeunes nivernais dont les projets permettent de susciter des dynamiques locales au bénéfice de l'ensemble de la population.

Le dispositif Initiatives Jeunes consiste à un appel à projets en direction des Jeunes nivernais et hivernais de 16 à 30 ans :

Il sera recherché au travers des projets sélectionnés une finalité à vocation surtout professionnelle mais aussi socioculturelle et sportive.

Sont exclus : étude, formation, stage, séjour linguistique, projet de vacances, compétitions sportives.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE :

Les projets éligibles doivent être portés totalement par des jeunes âgés de 16-30 ans. Ces projets doivent faire preuve d'un impact sur le territoire nivernais et pour sa population.

Le projet peut être individuel ou collectif et porté par une personne physique ou morale.

Le(s) jeune(s) devra(ont) être à l'origine du projet en participant de façon active aux différentes étapes de son élaboration.

Les projets qui auront fait appel à des partenariats complémentaires seront privilégiés (accompagnement, partenariats financier et/ou de mise à disposition matérielle...).

Enfin, de la phase de rédaction du dossier à sa présentation, les porteurs de projets peuvent bénéficier gratuitement de l'accompagnement et des conseils des partenaires du dispositif (voir contacts en annexe).

### MODALITES DE FINANCEMENT :

- de 500 euros à 1 500 euros par initiative.
- Les fonds accordés seront versés au porteur du projet.
- L'aide est accordée à un nombre de projets dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

### MODALITES DE RÉGLEMENT :

L'attribution de l'aide financière s'accompagne de l'affichage des logos de l'Etat et du conseil départemental.

Le versement de l'aide sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses concernant la réalisation du projet. Le ou les jeunes s'engagent également à participer à une restitution de leur action dont la forme est laissée à l'appréciation de chacun.

Si l'action n'a pas eu lieu dans les 12 mois à compter de la date de notification de la subvention, le porteur de projet est tenu d'en informer les organisateurs.

### Liste des pièces à joindre :

- Le dossier de candidature
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une photocopie de pièce d'identité
- Statuts, composition du Conseil d'administration et déclaration actualisée en préfecture (associations loi 1901)
- N° SIRET et N° agrément auprès de l'URSAAF (entreprises)
- Pour les mineurs, une autorisation du représentant légal pour participer à l'appel à projet sera requise et devra être fournie.

Pour participer à cet appel, le dossier de candidature est à retirer et à retourner complété

au BIJ 58

5, allée de la louée

58000 Nevers

Tél. : 03 45 52 50 01

bij58@wanadoo.fr

## La J'Box 58

Se former, se loger, trouver sa voie professionnelle, financer ses projets et ses loisirs... tels sont les moments importants de notre vie pour accéder à une certaine autonomie.

Le Conseil départemental de la Nièvre a souhaité marquer son engagement auprès des jeunes avec les acteurs de la vie du territoire nivernais. La J'Box 58, dispositif innovant, est le fruit d'un travail concerté et collaboratif entrepris depuis environ 4 ans par les membres du groupe "Jeunesse Nièvre 2021" regroupant professionnels, associations, institutionnels et Fédérations d'Éducation Populaire œuvrant pour la jeunesse dans le département.

### **Le dispositif expérimental "J'Box 58"**

Conçue comme un passeport ouvrant droit à certains avantages dans différents domaines-clefs de la vie du jeune tout au long de son parcours entre 12 et 30 ans, la J'Box 58 est opérationnelle depuis début janvier 2015. Elle offre de nombreuses solutions aux jeunes pour faciliter leur vie quotidienne, les accompagner dans leur engagement citoyen ou leur formation.

### **La J'Box 58 se compose de deux parties**

Les spots qui reprennent les différents dispositifs mis en place dans la Nièvre en faveur des jeunes, qu'il s'agisse de formation, de logement ou bien d'emploi.

Les avantages se présentent sous forme de coupon de réduction valables chez les partenaires nivernais de la J'Box58. Ainsi, ils sont utilisables chez des auto-écoles, des coiffeurs ou bien des supermarchés...

Ainsi, le Conseil départemental de la Nièvre accompagne les 12-30 ans dans la construction de leurs parcours de vie, en leur donnant la possibilité d'accéder à plusieurs services suivant leurs désirs et leur volonté.



**J'BOX58**

Dés **SEPTEMBRE 2019**,  
la **J'BOX58** changera de format,  
elle intégrera le nouveau dispositif

**« AVANTAGES JEUNES/JBOX58 »**

offrant **3000 AVANTAGES  
SUPPLÉMENTAIRES**  
sur l'ensemble  
de la Bourgogne-  
Franche-Comté.

**NIÈVRE**  
LE DÉPARTEMENT



# *Election Européenne*

Le 26 mai 2019, se dérouleront les élections européennes. Nous sommes citoyens européens, par ce vote, vous choisirez l'Europe que vous voulez.

Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct. Il partage avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir législatif de l'Union européenne.

Le Parlement européen est composé actuellement de 751 députés, appelés communément « députés européens », qui représentent 380 millions d'électeurs provenant de 28 États (en 2018), le second plus grand électorat du monde, derrière celui de l'Inde, et le plus grand électorat transnational. En 1976, le Conseil européen décide qu'à partir de 1979, le Parlement est élu tous les cinq ans au suffrage universel direct, à la proportionnelle. Il ne dispose pas de l'initiative législative, dont la Commission européenne a le monopole. Bien que le Parlement soit la « principale » institution de l'Union européenne (il est mentionné en premier dans les traités et à la préséance cérémoniale sur toutes les autres autorités européennes), le Conseil de l'Union européenne a des pouvoirs législatifs légèrement plus importants que lui car il adopte également des lois dans le cadre limité de la procédure législative spéciale. Depuis le traité de Lisbonne, la procédure législative ordinaire, qui place le Conseil (représentant les États membres) et le Parlement européen (représentant la population) sur un pied d'égalité pour l'adoption d'une norme européenne, est devenue la procédure législative de droit commun. Ainsi, les domaines dans lesquels celle-ci ne s'applique pas sont largement minoritaires (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont marginaux : le Parlement européen est ainsi très largement exclu de la Politique étrangère et de sécurité commune). Le Parlement a en outre le contrôle du volet dépenses (mais non du volet recettes) du budget européen.

Son siège est à Strasbourg en France, où se tiennent les séances plénières. Ses commissions, ainsi que les séances additionnelles se tiennent à l'Espace Léopold, à Bruxelles en Belgique. Son secrétariat général est installé à Luxembourg.

Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec nos convictions et nos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années.

Le Parlement européen agit, notamment, dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

**Rendez-vous le 26 mai !**



# Vie Communale

## Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Sermages : le 08 février 2019

Après avoir excusé les membres du Comité qui ne pouvaient être présent ce jour, le Président déclara ouverte l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Sermages.

Celle-ci commença par le bilan financier des dernières manifestations et la situation financière générale de l'association plutôt positive.

Un nouveau bureau fut constitué:

- Mme STRIESKA Dominique (Président d'honneur)
- Mr COLLIN Alain (Président)
- Mr ROY Hervé (Vice-Président)
- Mme RICCI Amandine (Trésorière)
- Mme ROY Marielle (Trésorière Adjointe)
- Mme COLLIN Marguerite (Secrétaire)
- Mme DEBACKER Jocelyne (Secrétaire Adjointe)

Membres: Melle COLLIN Fanny, Mme COUPAIN Paule, Mme COURAULT Nadine, Mr DEBACKER Alain, Mme LEBEL Michelle, Mr LEBEL Patrick, Mme MELAN Chantal, Mr MELAN René, Mr QUIRIN Bruno.

Toutes personnes désirant s'investir dans les manifestations organisées par le comité sont toujours les bienvenues, il suffit d'en faire part à un membre du comité.

Suite à ces élections, les dates des prochaines manifestations ont été rappelées:

- La soirée tartiflette le 09 mars
- Le concours de belote le 30 avril
- La fête des voisins le 02 juin
- Le jambon à la broche le 06 juillet
- Les moules-frites le 14 août

Du fait de l'absence de plusieurs membres, le choix du logo représentant le Comité a été repoussé à une prochaine réunion.

Le traditionnel verre de l'amitié clôtura cette séance.

## Ordures ménagères

Le service « déchets ménagers » de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, nous a livré les sacs jaunes et roses pour la saison mai 2019 – avril 2020.

Vous pouvez venir les retirer en mairie aux horaires d'ouverture habituels, ou pendant la permanence du samedi.

Ce sermageois contient votre calendrier de collecte.



## Association A Notre Dame de La Salette

Les membres de l'association étaient convoqués le 25 mars en assemblée générale. Après émargement et paiement de la cotisation, le nombre de membres actifs votants est de 17 présents ou représentés sur les 25 inscrits.

Le président présente un rapport moral axé sur le patrimoine en citant la conclusion du document produit par les fédérations du patrimoine comme contribution au Grand Débat National.

*« Le patrimoine fait partie du cadre de vie de toutes les catégories de la société française. Il est une des « infrastructures » de tous les territoires y compris des territoires ruraux délaissés par les services publics.*

*Le patrimoine constitue la porte la plus large et la plus ouverte au plus grand nombre pour accéder à la culture, à la condition toutefois que l'enseignement de l'Histoire et de l'Histoire de l'art ainsi que la formation tout au long de la vie apportent à chacun les clés nécessaires à la compréhension des messages patrimoniaux, au développement de la sensibilité et à l'expression de l'esprit critique. »*

Une projection vidéo permet de retracer les activités de l'année passée dont il a déjà été fait état dans cette publication, mais je voudrais insister sur les activités des bénévoles.

Le 16 et 17 juin 2018, les bénévoles, tout en accueillant les 35 visiteurs, se sont donnés comme objectif de faire du ménage dans l'église. Le résultat comprend le démontage du chauffage au gaz inutilisé depuis de nombreuses années. Cette action a permis également :

- de remettre en valeur certains détails des décors de l'église comme ce chapiteau situé à l'entrée.
- de mettre en valeur un confessionnal
- de réparer la porte de la chaire



- de réparer le platelage en bois au pied de l'autel dans la chapelle St Pierre
- de réparer un meuble à la sacristie.

Les recherches sur l'histoire de l'église se poursuivent et nous connaissons un peu mieux le curé Bergeras qui a eu une importance dans la construction de la chapelle ND de La Salette. Son nom apparaît sur les vitraux dont il a fait don, ses initiales PJB sont inscrites sur un chapiteau de l'église. Nous savons que Pierre Jules Bergeras est né en 1805 à Chatillon en Bazois et qu'il a été au service des paroissiens de Sermages jusqu'à son décès en 1875. Sa tombe est dans le cimetière de Sermages.

Le trésorier présente un bilan très favorable, montrant l'importance des dons dans le soutien à notre association mais aussi la somme laissée par les visiteurs.

Un vote a permis de renouveler le mandat de trois membres au conseil d'administration et suite à la démission de deux membres d'élire deux nouveaux membres. Le conseil d'administration est au complet et se réunira prochainement pour élire le nouveau bureau.

L'association souhaite fêter Notre Dame de La Salette le dimanche 22 septembre 2019, mais ne connaît pas encore l'organisation de cette journée qui sera définie avec le Père Philippe Vivier responsable de l'ensemble paroissial.

Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent en participant à nos rendez-vous ou qui nous apportent des dons.

# Association A Notre Dame de La Salette

## Fête du violon

L'association « A Notre Dame de La Salette de Sermages » a pris en charge l'organisation du Concert-bal en avant-première de la fête du Violon programmée par l'association « Cordes en folie » de Luzy.

L'arrivée de la neige n'a pas simplifié notre tâche et nous remercions Bruno pour son intervention : les routes de Sermages et le parking étaient dégagés et il fallait encore chauffer la salle.

Une soixantaine de spectateurs ont pu se réunir dès 19h00 autour d'une assiette concert proposée, composée et servie par les membres de l'association.



Un café gourmand entièrement préparé par les bénévoles complétait ce repas avant de profiter du talent des musiciens.

Il ne reste plus qu'à placer une tasse de café bien chaud sur ces ardoises soigneusement dressées.

François Perrin compositeur et contrebassiste a créé cette formation UTOPIC QUARTET. Son projet « Les routes de l'intime » évoque les amours, les amitiés et les coups de cœurs. Fabien Tabus à la guitare, Stéphane Daniel à la batterie et Pierre Vinay au violon complète ce groupe.

Les amateurs de jazz ont pu apprécier ce nouvel ensemble de très bonne qualité artistique, technique et musicale. Nous leurs souhaitons de poursuivre cette route, de continuer à réjouir l'auditoire tout en se faisant plaisir.



La soirée se déroule dans une ambiance cabaret pour la première partie. Ensuite, après avoir poussé les tables, c'est le groupe « Marinade » très connu dans la région qui entraîne les danseurs dans un bal trad jusqu'à la fin de la nuit. Quelques fidèles n'ont pas hésité à traverser le Morvan, en cette fin janvier, pour venir danser à Sermages.



# Sermages en fête

## Pléchie du 2 mars

La météo n'était pas au beau fixe, cependant les giboulées n'ont pas arrêté les piècheux qui se sont rendus le long de la départementale à la sortie de Sermages direction Château-Chinon sur la propriété de la famille BOULIN Gilbert. Cette manifestation s'inscrivait dans le "Mois de la Pièche" à l'initiative de l'association "Les Piècheux du Morvan". A en croire l'affiche où étaient répertoriés tous les rendez-vous, un mois ne suffira plus ! Merci à nos fidèles piècheux, d'une part de perpétuer la survivance de cet art ancestral et d'autre part de la bonne humeur communicative qu'ils transportent d'un lieu à un autre.

A l'issue de la matinée, un bon repas préparé par les bénévoles était servi dans les locaux de l'ancienne école. Ragaillardis, tous reprirent la tâche dès le café avalé.

Rendez-vous l'année prochaine, même lieu, pour finaliser le chantier.



## Tartiflette du 9 mars

Encore une salle pleine pour la soirée proposée par le Comité des Fêtes de Sermages.

La traditionnelle tartiflette servie par les membres de l'association a pu ravir les papilles des convives. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas vraiment pu s'exprimer comme ils l'espéraient lors du karaoké à cause d'un matériel défectueux.

Heureusement que la suite de l'animation put leur faire oublier leurs déboires au chant.

Les organisateurs sont déjà à la recherche d'un nouvel animateur avec du matériel en parfait état pour l'année prochaine.

Nous remercions Alain et Roger qui ont joué aux techniciens.

En attendant, le Comité prépare déjà son 1er concours de belote qui aura lieu le mardi 30 avril, à partir de 19h30, dans la salle socioculturelle.

A l'issue de ce concours, une petite restauration franc-comtoise sera disponible (saucisse de Morteau-pommes de terre- fromage).

# Vendredi 21 Juin 2019

## Fête de la Musique et des Arts

A partir de 18h : Manège pour enfants / Marché estival / expositions /

Concerts et Scènes ouvertes avec :

Duo dénonés (trad nivernais)

Les comères en bal (trad nivernais-morvan)

Les copains d'accords (trad Morvan-Auvergne-Centre)

Les Galvachers du Morvan (Folklore Morvan)

Gilbert Delpieu (chansons)

Et les autres...

Concerts et Scène ouverte



A partir de 22h

Soirée Johnny Halliday



**Buvette et restauration**  
(Saucisses/Merguez/frites)

**Entrées gratuites !**

**Venez nombreux !**

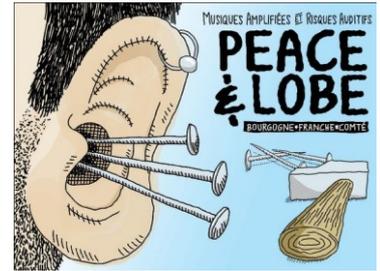
Informations au : 06 82 64 85 31 / 06 80 76 40 42

# INFOS JEUNESSE

## Le son à tout va...

Les élèves de la classe de 3ème du collège de Moulins Engilbert dont je fais partie se sont rendus au conservatoire de musique à Nevers le 27 mars dernier.

Nous avons été accueillis par le groupe « Peace and Lobe ». Ils nous ont joué quelques morceaux et nous ont expliqué l'origine de la musique et son évolution. Ils nous ont également sensibilisés aux risques auditifs. Un très bon moment, et très instructif...



M.B

## Des projets en tout genre !

Au cours de ma formation Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires au LEGTA du Morvan, nous avons rencontré, ma classe et moi, des porteurs de projets sur une semaine. Dans un premier temps, nous nous sommes rendus à St Agnan pour comprendre le projet de l'association Majaz'l (reprise du village vacances du Conseil Départemental, création de gîtes, d'hébergements avec animations équestres). Puis nous avons rencontré le PDG de Servitae à Autun qui nous a présenté son entreprise de services aux personnes et toutes les démarches pour la créer. Pour terminer, nous sommes allés à Corbigny pour découvrir la Fabricole (ressourcerie à Corbigny), projet mené par l'APIAS (Association Pour l'Insertion et l'Accompagnement Social). Une riche semaine en rencontres et en idées.

C.M.



## Une jeune médaillée

Bonjour cette année je débute ma deuxième année de judo au club de Moulins Engilbert, et la nouveauté c'est que je fais des compétitions. J'ai déjà gagné trois médailles que je suis fière d'aller présenter à mes amis le lundi à l'école.

Lola B

## Coucou, c'est Colas.

Jusqu'à présent, j'étais judoka. Désormais, je suis aussi nageur!! Le mois dernier, je suis allé combattre sur le tatami de Guérigny en compétition... et j'ai ramené la médaille d'argent!!

J'ai même pu monter sur le podium!! Trop bien...

La semaine suivante, c'est à La Charité que je me suis mesuré, non pas à des copains en kimono mais en maillot de bain. A présent, je suis ravi de pratiquer aussi la natation en compétition sous les couleurs du Club Nautique de Decize.

Je suis arrivé 2nd de mon 100 mètres crawl, et 2nd aussi de mon 100 mètres dos. Mes coachs, Luis et Adrien, étaient fiers de notre équipe!!

Encore plusieurs compétitions à venir dans les deux disciplines.... je suis impatient!!

Colas L



*BON APPÉTIT !*

## **KIWI A LA COQUE ET SON CŒUR DE CRABE**

Ingrédients pour 4 personnes :

4 beaux kiwis mûrs  
100 g de chair de crabe  
75 g de petites crevettes roses décortiquées  
Le jus d' ½ citron  
3 cuillères à soupe de crème fraîche  
Ciboulette ciselée  
1 pincée de curry  
Sel, poivre

Préparation :

1/ Couper le chapeau des kiwis. Les évider sans percer la peau, réserver la pulpe dans un saladier, les coques vides des kiwis et quelques crevettes pour la décoration.  
2/ Dans un bol, mélanger la crème, le jus du ½ citron et la ciboulette. Ajouter la pulpe des kiwis coupée en petits morceaux, la chair de crabe et les petites crevettes. Saler, poivrer, ajouter le curry et bien mélanger.  
3/ Remplir de ce mélange les coques des kiwis, les poser dans des coquetiers et décorer avec les petites crevettes roses réservées. Servir bien frais.



## **ŒUFS AU NID DE POIREAUX ET SAUMON**

Ingrédients pour 4 personnes :

8 poireaux moyens  
20 œufs de caille  
1 œuf dur  
150 g de saumon fumé coupé en dés  
Huile de noix, huile de colza, vinaigre, moutarde  
Sel, poivre  
1 échalote émincée  
Persil ou ciboulette

Préparation :

1/ Laver les poireaux, les cuire 15 minutes à la vapeur pour qu'ils ne soient pas gorgés d'eau.  
2/ Cuire les œufs de caille 6 mn dans l'eau bouillante et l'œuf dur. Les rafraîchir de suite pour les écaler plus facilement.  
3/ Faire une vinaigrette avec l'huile de noix et l'huile de colza (moitié/moitié), le vinaigre, la moutarde, le sel, poivre, persil ou ciboulette et l'échalote.  
4/ Lorsque les poireaux sont refroidis, les façonner en nid (avec un cercle idéalement), ajouter les dés de saumon fumé au centre et poser les œufs de caille dessus.  
5/ Arroser de vinaigrette. Ecraser légèrement le jaune de l'œuf dur et le répartir sur les nids de poireaux, ainsi que quelques herbes.

# Agenda des Manifestations

CONCOURS DE BELOTE



## **SERMAGES le mardi 30 avril**

Le Comité des Fêtes organise une belote, dans la salle socioculturelle.  
A 19h30.



## **MAUX / MOULINS ENGILBERT / SERMAGES le mercredi 8 mai**

Commémoration aux monuments aux morts de chaque commune.  
Un apéritif sera offert après la dernière cérémonie.



## **SERMAGES / MOULINS ENGILBERT Concerts Le Chœur des Deux Rivières**

Vendredi 24 mai à 20h30, à l'Eglise de Sermages  
Vendredi 7 juin à 20h30, à l'Eglise de Moullins Engilbert  
Concert du collège « Le Chœur des Deux Rivières » sur le thème « Ici ou ailleurs »



## **MOULINS ENGILBERT le samedi 1er juin**

L'association des Amis du Musée de l'Elevage et du Charolais organise une soirée  
« Paulo l'humoriste » à partir de 20h30.  
Restauration rapide possible sur place, à partir de 19h.



## **SERMAGES le dimanche 2 juin**

Sermafesta organisé par le Comité des Fêtes.  
Rendez-vous à l'ancienne école à midi. Chacun apporte un plat.



## **SERMAGES le dimanche 9 juin**

Le CCAS organise sa brocante. N'hésitez pas à venir exposer ou acheter !  
Restauration sur place le midi.



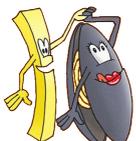
## **SERMAGES le vendredi 21 juin**

Sud Morvan en Scènes organise la fête de la musique à partir de 18h, avec un  
marché estival et des groupes musicaux.  
A partir de 22h, soirée spéciale Johnny Hallyday



## **SERMAGES le samedi 6 juillet**

Le Comité des Fêtes organise ses traditionnels jambons à la broche à partir de 19h30.  
Réservation Alain COLLIN 03.86.84.37.92



## **SERMAGES le mercredi 14 août**

Le Comité des Fêtes organise une soirée moule-frite.  
A partir de 20h.



## **LUZY les 24 et 25 août**

Le Comice Agricole s'invite à Luzy pour 2 jours de festivités.



Joies



Peines



Annonces



La municipalité remercie la commune de Moulins-Engilbert, pour le don des chaises pour notre Eglise.



Le sermageois est actuellement distribué dans vos boîtes aux lettres, une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretien extérieur, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



### Remerciements

Les divers donateurs pour les dons de pots de confiture pour le Téléthon.

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints

Pour le don anonyme de 288 € au CCAS

Pour les dons occasionnels de DVD, livres et revues pour la bibliothèque.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)

- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses aux normes de la collecte, disponibles en mairie.

# POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

## Horizontalement :

- 1 – Surnom de République Française.
- 2 – Formation et enchaînement des idées.
- 3 – Oscillation sonore parasite.
- 4 – Ancienne appellation des disques vinyles. Insecte adulte apte à se reproduire.
- 5 – Fin de messe. Originaire.
- 6 – Humoriste français.
- 7 – Eau de vie libanaise. Aurochs.
- 8 – Prendre ce qui est à terre.

## Verticalement :

- A – Unité de pression atmosphérique.
- B – Ajustera.
- C – Transport parisien. Fromage hollandais.
- D – Ville moldave. Fromage québécois.
- E – Coups dans les arts martiaux japonais.
- F – Cigarillo. Traditions.
- G – Drame japonais. Voiture française. Note.
- H – Disposer autour de.

				1	7	8		3
				2				
1		7			8			9
3								4
4	5				1	3		
8				6			7	
			5	8	4		9	1
	1							
		4				5		7

## Citation :

Dieu a dit, il y aura des hommes blancs, des hommes noirs, il y aura des hommes grands, des hommes petits. Il y aura des hommes beaux, des hommes moches et tous seront égaux, mais ça sera pas facile.

Coluche

## On ne dit pas....., on dit.....

- On ne dit pas opposé au courrier, mais contrefacteur !
- On ne dit pas un camion-citerne, mais un poids-lourd sans couleur !
- On ne dit pas une escalope panée, mais un steak d'embryon!
- On ne dit pas le dictionnaire Larousse, mais pouvez-vous me passer le dictionnaire Mademoiselle !

## Blagues

Dans une entreprise, un homme est convoqué par son chef :

- C'est la quatrième fois cette semaine que vous arrivez en retard, que dois-je en déduire ?
- Ben, que l'on est jeudi !

## Solutions du n°119

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	M	O	R	T	A	I	S	E
2	O	C	A	R	I	N	A	S
3	R	U	T	I	L	A	N	T
4	I	L	I		S	C	I	E
5	L	A	O	N		T	E	R
6	L	I	N	O		I		A
7	E	R	A		A	V	I	S
8	S	E	L	F	I	E		E

9	6	8	4	7	5	2	3	1
3	5	7	8	2	1	9	4	6
1	4	2	6	3	9	8	5	7
6	1	9	3	4	8	7	2	5
5	7	3	1	6	2	4	8	9
2	8	4	5	9	7	1	6	3
7	9	5	2	8	6	3	1	4
4	2	1	7	5	3	6	9	8
8	3	6	9	1	4	5	7	2